



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
15 juillet 2003  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale  
Cinquante-septième session  
Point 54 de l'ordre du jour  
Question de Chypre**

**Conseil de sécurité  
Cinquante-huitième année**

**Lettre datée du 14 juillet 2003, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Turquie**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 14 juillet 2003, que vous adresse M. Reşat Çağlar, Représentant de la République turque de Chypre-Nord (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 54 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Ümit **Pamir**



**Annexe à la lettre datée du 14 juillet 2003, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre explicite datée du 11 juillet 2003, qui vous est adressée par S. E. M. Rauf R. Denktaş, Président de la République turque de Chypre-Nord (voir pièce jointe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 54 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant de la République  
turque de Chypre-Nord  
(*Signé*) Reşat **Çağlar**

## Pièce jointe

Vous n'êtes pas sans savoir qu'à la suite du refus opposé par la partie chypriote grecque aux mesures visant à rétablir la confiance que nous avons proposées le 2 avril 2003, la partie chypriote turque a mis en oeuvre une initiative unilatérale tendant à faciliter la circulation entre les deux parties de l'île. Bien que la partie chypriote grecque ait montré peu d'empressement à faire de même, la population tant du côté chypriote turc que du côté chypriote grec a réservé un accueil favorable à cette initiative.

Compte tenu des résultats prometteurs de cette première initiative, nous aimerions obtenir votre aide pour de nouvelles mesures. Le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali avait déjà estimé au début des années 1990 que pour dissiper la profonde méfiance entre les deux parties, il fallait instaurer un climat de confiance afin de faciliter un règlement global. Partant, il avait proposé un train de mesures à cet effet; les négociations entamées sur cette proposition, qui se sont poursuivies en 1993 et en 1994, n'ont toutefois pas abouti.

Par exemple, je suis convaincu que la réouverture de l'aéroport international de Nicosie pour desservir les deux parties de l'île, sur la base des propositions de 1993-1994, renforcerait les mesures de confiance que nous avons déjà lancées et contribuerait aux efforts déployés pour parvenir à un règlement global.

Lorsque j'ai consulté le Gouvernement turc au sujet de ce train de mesures, j'ai reçu la confirmation que si ce dernier était mis en oeuvre, les autorités turques pourraient s'associer à cette initiative constructive en ouvrant les ports et aéroports turcs, ainsi que l'espace aérien turc, aux navires et aux avions chypriotes grecs. Elles se sont également déclarées prêtes à établir des relations commerciales réciproques.

Bien entendu, cet ensemble de mesures ne peut être mis en oeuvre unilatéralement et exige la coopération et l'accord de la partie chypriote grecque et de l'ONU. Je vous serais donc reconnaissant de faire usage de vos bons offices pour faire adopter cette proposition rapidement. Cela me semble important pour maintenir l'esprit constructif né de notre première initiative.

Quoi qu'il en soit, il est grand temps que soient levés les restrictions et l'embargo qui pèsent si lourdement sur la population chypriote turque, en particulier en ce qui concerne les voyages à l'étranger, le tourisme et les échanges commerciaux.

Le Président  
(Signé) Rauf R. **Denktaş**